



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 129350

Texte de la question

M. Robert Lecou attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les difficultés liées à l'absence de médecin de garde dans certaines communes de sa circonscription. En effet, l'absence de médecin de garde peut entraîner de graves dysfonctionnements dans la gestion des situations délicates et préoccupantes, tant sur le plan de la sécurité des personnes que sur celui de la responsabilité des élus en charge de la protection des citoyens. Dans certains territoires connaissant une évolution démographique dynamique, des élus ont été confrontés à cette situation, notamment au sein du territoire du cœur de l'Hérault. Aussi il la remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle envisage de prendre afin de remédier à cette situation et de lui apporter des précisions à propos du maillage de la permanence de soins depuis la création de la maison médicale de garde de Clermont l'Hérault et en s'appuyant sur les services de médecine à préserver sur ce territoire (hôpital local de Lodève, clinique La Vallonie de Lodève, hôpital local de Clermont-l'Hérault).

Données clés

Auteur : [M. Robert Lecou](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129350

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1810

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)